

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 22 juillet 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 13/07/2016

L'an deux mille seize et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 18

Dont Présents non
votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Jean-Noël BADENAS

Représentés : 0

Votants: 18

Pour: 18

Représentés:

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Marie PASSIEUX, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Opération Grand Site (OGS) " Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian "

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles assure l'animation de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » en projet, en partenariat avec les Communautés de Communes Le Minervoises et du Pays Saint-Ponais, et avec le soutien du Conseil Départemental de l'Hérault.

1/ Installation de panneaux de signalisation routière des entrées dans le Site classé

Suite au classement par l'Etat des « Gorges de la Cesse et du Brian et des Causses de Minerve », intervenu en Janvier 2016, les élus du Grand Site ont souhaité pouvoir signaler les entrées dans le site classé depuis les principales voies d'accès routier.

La mission OGS du Pays s'est chargée d'animer/coordonner la réalisation de ces travaux.

Après échanges avec la Direction des Routes du Conseil départemental, et l'Inspectrice des Sites de la DREAL, un projet de plan d'implantation et de type de panneaux a été présenté et validé par les élus du groupe projet OGS (dont font partie les Maires des communes concernées).

L'Agence technique départementale d'Olonzac s'est chargée de solliciter une entreprise prestataire qui soit en capacité de concevoir et poser ces panneaux dans les délais souhaités.

Les Communes d'Azillanet, Cesseras, La Caunette, Minerve, et Siran se sont chargées de prendre en charge le coût de chacun des panneaux.

Depuis le 30 juin dernier, cinq nouveaux panneaux sont installés sur le territoire et contribuent à faire connaître et reconnaître ces paysages exceptionnels de gorges et de causses.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de prendre acte de l'installation de ces panneaux.

2/ Seconde réunion du Comité de pilotage de l'OGS le 1^{er} juillet 2016 à Cesseras :

Le Comité de pilotage de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » s'est réuni pour la seconde fois le 1^{er} Juillet dernier à Cesseras, co-présidé par Jean ARCAS, Vice-président référent OGS du Pays et Christian POUGET, Sous-préfet de Béziers.

Cette réunion s'est tenue en présence de Kléber MESQUIDA, Président du Conseil Départemental de l'Hérault, Marie-Pierre PONS, Vice-présidente, Dolorès ROQUE, Conseillère régionale, représentante de la Présidente de la Région, Josian CABROL, Président de la Communauté de Communes du Pays Saint-Ponais, Jean Pierre BARTHES, Vice-président de la Communauté de Communes le Minervoises, et des maires des sept communes concernées.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/07/2016

034-253403554-20160722-2016_22_07_04-DE

Cette réunion a eu pour objet de présenter et valider le projet de sommaire du document de référence de l'OGS.

(cf diaporama du Comité de pilotage OGS du 1^{er} Juillet en PJ)

Après un bref rappel sur ce qu'est la démarche OGS sur le territoire concerné, les étapes à franchir pour obtenir un jour le label Grand Site de France et les actions déjà réalisées, les élus du Grand Site fortement impliqués dans l'élaboration du projet, ont présenté successivement les enjeux, les axes du projet, les orientations souhaitées pour préserver, gérer et mettre en valeur leur territoire.

Cette réunion a également permis de présenter et valider le dispositif de gouvernance du Grand Site et d'entériner le souhait de tous les élus de confier au Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles le portage de l'OGS pour les années qui viennent.

Enfin, il a été retenu de présenter le projet et le programme OGS (avec fiches actions) devant le Comité de pilotage en Décembre 2016.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- prendre acte de l'état d'avancement de l'élaboration du projet et du programme d'actions de l'OGS,
- délibérer sur le portage de l'OGS par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles tel que les élus du Grand Site le souhaitent (Maires des sept communes concernées, Présidents des deux Communautés de Communes Le Minervois et Pays Saint-Ponais, ainsi que le comité de pilotage).

3/ Réunion publique sur l'OGS le 6 Juillet 2016 à La Livinière :

Suite au classement par l'Etat des « Gorges de la Cesse et du Brian et des Causses de Minerve », intervenu en Janvier 2016, et après de nombreuses réunions tenues depuis le lancement de l'OGS en Juillet 2015, les élus du Grand Site ont souhaité présenter à la population un état d'avancement de la démarche.

Ainsi une réunion publique sur l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian » s'est tenue le 6 Juillet dernier à La Livinière.

Cette réunion à laquelle a participé une quarantaine de personnes (habitants et élus des communes du Minervois et du Saint-Ponais) s'est tenue en présence notamment de Marie-Pierre PONS, Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault, Anne VOURCH, Directrice du Réseau des Grands Sites de France (RGSF), Jean ARCAS, Vice-président référent OGS du Pays, et des représentants des deux Communautés de Communes Le Minervois et Pays Saint-Ponais, et des maires.

Cette réunion a permis à Anne VOURCH d'expliquer à nouveau les tenants et les aboutissants d'une démarche Grand Site de France, et notamment l'articulation entre Site classé et Grand Site.

Les élus impliqués dans l'élaboration du projet ont pu donner leur vision des effets et des retombées d'un classement au titre des Sites, et de témoigner de leur engagement en faveur de la préservation, de la gestion, et de la mise en valeur de leur territoire.

Les habitants ont pu partager les orientations et exemples d'actions souhaitées. Ils ont pu vérifier que les propositions faites à ce jour prennent en compte leurs attentes exprimées durant les temps d'information et de sensibilisation organisés par le Pays depuis 2013.

Durant le temps d'échanges, des questions ont permis d'évoquer le périmètre du Grand Site, l'implication des habitants à l'avenir, la mise en valeur du Musée de Minerve, et l'intégration paysagère des bâtiments agricoles...

Enfin, un apéritif offert à tous a permis de poursuivre les échanges dans la convivialité...

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de prendre acte de l'organisation de cette réunion.

4/ Contribution du Pays à la communication sur le Tour de France le 13 Juillet 2016 :

Convention de partenariat pour le dossier de presse avec la Communauté de Communes le Minervois

Le Tour de France traverse certaines communes du Pays Haut Languedoc et Vignobles le 13 juillet 2016 à l'occasion de la 11^{ème} étape, et en particulier le Minervois et le Grand Site en projet.

Afin de fournir une information cohérente aux organisateurs du Tour, il a été proposé par la Communauté de Communes Le Minervois la réalisation d'un dossier de presse commun.

Ainsi, la Communauté de Communes assure la maîtrise d'ouvrage de ce dossier de presse avec la collaboration du Syndicat de Cru Minervois-La Livinière, de l'Office de Tourisme Intercommunal du Minervois et du Pays (volets « Vignobles et Découvertes » et « OGS »).



Cette action de communication ciblée sur le Minervois s'inscrit pleinement :

- dans le projet global porté par le Pays dans le cadre du label Vignobles & Découvertes : promouvoir la destination et accroître la visibilité de l'offre touristique territoriale sur la thématique de l'oenotourisme et répond par ailleurs aux objectifs du « SLODT du Pays - 2020 » :

Axe 2 - Promouvoir et mettre en marché l'offre touristique

Orientation 2.2 - Promouvoir la destination

Action mesure 20 - « Mutualisation et gestion des outils de promotion et de communication externes »

- dans le projet OGS porté par le Pays qui vise à faire des paysages préservés, gérés et mis en valeur des atouts pour le développement d'un tourisme durable,

Plusieurs réunions de travail ont été organisées avec l'ensemble des structures concernées, sous la coordination de la Communauté de Communes Le Minervois, afin d'élaborer le plan général du dossier de presse et établir les engagements réciproques.

(cf Dossier de presse Tour de France et Convention de partenariat en PJ)

Dans le cadre de la convention ci annexée, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage à :

- Fournir les éléments relatifs au label Vignobles & Découvertes,
- Fournir les éléments relatifs à l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian »,
- Fournir des photos,
- Prendre en charge financièrement une partie de la prestation d'infographie tel que décrit à l'article 3 de la de la convention,

Le coût total de l'opération s'élève à 600.00 € HT, pour lequel les structures partenaires, dont le Pays Haut Languedoc et Vignobles, sont sollicitées à hauteur de 150.00 € HT.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de bien vouloir :

- se prononcer sur la convention entre la Communauté de Communes Le Minervois et le Pays,
- l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte de prendre acte de l'installation de ces panneaux, de l'état d'avancement de l'élaboration du projet et du programme d'actions de l'OGS, délibère favorablement sur le portage de l'OGS par le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles tel que les élus du Grand Site le souhaitent (Maires des sept communes concernées, Présidents des deux Communautés de Communes Le Minervois et Pays Saint-Ponais, ainsi que le comité de pilotage), accepte de prendre acte de l'organisation de cette réunion, se prononce favorablement sur la convention entre la Communauté de C Communes Le Minervois et le Pays, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Pierrerue, le 22 juillet 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2016 034-253403554-20160722-2016_22_07_04-DE